



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 13/09 et 27/09
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

CLAIR DE NUIT

Notre village accueillait, le premier week-end de la 19^{ème} édition, Clair de Nuit.

Le 2^{ème} week-end se déroulait à BARR.

Ce choix a été validé en Conseil de Communauté du Pays de Barr le 26 septembre 2017.

Dès le 2 octobre 2017, le Conseil municipal se réunissait avec la participation de Christel KERN, pour le choix de l'emplacement. La fermeture de la route Romaine pour la mise en place de la scène était la seule possibilité pour accueillir ce festival qui prenait de l'ampleur au fil des années.

Dès lors, des réunions de préparation se sont enchaînées au sein du Conseil municipal, à la Communauté des Communes du Pays de Barr et avec les associations locales.

Les préparatifs démarrèrent le 24 juillet 2018 avec l'amenée du matériel, le montage des trois chapiteaux, des tonnelles, la mise en place des tables et bancs, des luminaires...

Près de 6 200 spectateurs, durant ces trois soirées, ont assisté à un moment de partage, autour de la musique et des façades illuminées.

Ce succès rayonnant vient couronner un long travail collectif.

Je tiens à remercier

- Les membres du conseil municipal pour leur investissement de la préparation au rangement du matériel,
- Mme Christel KERN, chargée de la mise en place des spectacles,
- La ville d'Andlau et la ville de Barr, la Communauté des Communes du Pays de Barr, pour la mise à disposition gracieuse de matériel,
- Les pâtissier(e)s bénévoles qui ont fait don d'une ou plusieurs pâtisseries « maison »,
- Tous ceux qui nous ont prêté congélateurs, vitrines et matériels divers,
- Toutes les associations locales et bénévoles qui se sont investis,
- Les parents d'élèves,
- Le personnel communal,

Et toute la population pour votre présence lors de ces soirées.

Le Maire,
Jean-Marie KOENIG



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 août 2018

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Conseillers municipaux Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

Absents excusés : *Joanne ALBRECHT, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT*

Procurations : *Joanne ALBRECHT à Valérie HIRTZ*

Dominique LEHMANN à Carine GOERINGER

Philippe SCHMITT à Céline MASTRONARDI

Secrétaire de séance : *M. Joseph EHRHART*

COMMUNICATIONS

M. le Maire débute la séance en informant les membres des courriers réceptionnés du Sous-Préfet, d'acceptation de démissions des adjoints. Il informe également des courriers de démissions reçus de M. METZ et Mme FETZER au poste de membre du conseil municipal. Le Conseil prend acte.

N° 1

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- Vu la démission des précédents adjoints,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-1, L 2122-1 et L 2122-2,
- Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

ÉLECTION D'UN ADJOINT

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1 et L 2122-7-2,
- Vu la délibération de ce jour du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à un,
- Considérant qu'il est nécessaire pour la gestion administrative de la Commune, d'élire un adjoint,

M. le Maire fait un appel de candidature.

Après un tour de table, aucun membre n'est candidat au poste d'adjoint au Maire.

Vu les contraintes au niveau de leur emploi, les conseillers municipaux ne souhaitent pas s'engager en plus dans un poste d'adjoint, restant investis au conseil municipal où toutes les décisions seront analysées et traitées.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

2 abstentions – 10 voix pour

N° 3

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant qu'aucun adjoint n'a été élu. Ce point est retiré de l'ordre du jour. L'indemnité en vigueur pour le Maire reste inchangée. Le conseil prend acte.

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

- Vu le sinistre du 9 mars 2018 du lampadaire rue des Lilas causé par un véhicule,
- Vu l'expertise pour l'évaluation des dommages et l'accord de l'expert pour un montant de 1 234,35 €, vétusté déduite,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 234,36 € TTC par Groupama Grand Est, franchise et vétusté déduites,
- Vu le sinistre du 1^{er} mai 2018 du lampadaire route Romaine causé par un véhicule,
- Vu l'expertise pour l'évaluation des dommages et l'accord de l'expert pour un montant de 1 778,98 €, vétusté déduite,
- Vu les propositions de dédommagement d'un montant de 288,00 € et 1 490,97 € de Groupama Grand Est, franchise et vétusté déduites,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2018,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 234,36 € TTC, la somme de 288,00 € TTC et la somme de 1 490,97 € TTC versées par Groupama Grand Est pour les sinistres du 9 mars et 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX A LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE BARR POUR LA CANTINE / GARDERIE

- Vu les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la mise à disposition de plein droit des biens meubles et immeubles en cas de transfert de compétence, respectivement celle de l'accueil périscolaire,
- Considérant que les locaux de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, l'ancienne salle de jeux sous préau et la salle de motricité situés dans l'enceinte scolaire, hébergent l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr,
- Vu le projet d'avenant de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Barr précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des lieux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver l'avenant de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Barr, définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, ainsi que l'ancienne salle de jeux sous préau et la salle de motricité situés dans l'enceinte scolaire, affectés à l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.
- DIT que la revalorisation des pourcentages des frais relatifs à cette mise à disposition seront fixés au prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur René KRETZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 3 rue des Mimosas à Stotzheim,

- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Edouard JEHL pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 36 Bas-Village à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
 - à Monsieur René KRETZ : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
 - à Monsieur Edouard JEHL : 60 m² à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVIS STORES

M. le Maire présente aux membres le devis établi par Ewal stores pour la réparation des stores de la cantine/garderie d'un montant de 1330,00 € HT. Après discussion entre les membres et vu la qualité des stores actuels, il est décidé de demander le passage de l'entreprise sur place pour voir les solutions possibles pour la mise en place de nouveaux stores.

Mme Anne DIETRICH, membre du conseil, fait également part du problème d'ouverture de fenêtres.

M. le Maire informe qu'il se rendra sur place pour voir quel est le problème et trouver une solution rapidement.

N° 7

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

7.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 63 de 6,50 ares, sis 19 rue de Benfeld, appartenant à la famille KAYSER.
- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles 62 et 83 de 12,57 ares, sis 24 rue de Benfeld, appartenant à la famille Victor SCHULTZ.
- DIA reçue par Me OHNET, notaire à STRASBOURG dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, terrain et grange, cadastré section 6 parcelle 113 de 7,51 ares et section 51 parcelle 569 de 1,21 ares, sis 43 rue des Tilleuls, appartenant aux consorts FETZER.
- DIA reçue par Me ALBRECHT, notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 2 parcelle (b)/22, sis 17 Haut-Village, appartenant à M. Daniel GOERINGER.
- DIA reçue par Me GRIENEISEN, notaire à LA WANTZENAU dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 38, de 5,49 ares, de 2,76 ares, sis 12 Quartier Central, appartenant à la famille BADER / DEMANGE / PHILIPP / ZIMMERMANN.
- DIA reçue par Me BILGER, notaire à GEISPOLLSHEIM dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 7 parcelle 89/28, sis 9 B Impasse des Jardins, un appartement de 83,61 m² et une cave, appartenant M. Olivier HIRSCH.
- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPPFIG dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 2 parcelles 65/3, 68/3, 69/3, 70/4, 71/4, 72/4 et 73/4 de 29,74 ares, sis 2 Haut-Village, appartenant à la famille LE MANACH.
- DIA reçue par Me CARRA, notaire à ROSHEIM dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 51 parcelle 512/9 de 13 ares, sis 24 rue d'Or, appartenant à M. Sébastien PICHOT.
- DIA reçue par Me FAGOT, notaire à STRASBOURG dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelle 18 de 14,49 ares, sis 1 rue de St Pierre, appartenant à M. et Mme KLEIN.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de construire :

- Frédéric et Lucile DIEDERICHS construction maison individuelle avec piscine, 24 rue des Tilleuls
- SCI Aurore / STUMPF Patrick construction piscine couverte, 15 route Romaine
- Marie Adelaïde BENVENUTI construction abri de jardin et garage, 21 Bas-Village

Permis d'aménager :

- Elisabeth SCHNEIDER création lotissement usage habitation de 2 lots, 34 rue de Benfeld

Déclaration préalable :

- Blanche SCHREIBER extension de la terrasse, 12 rue des Mimosas
- Matthieu BARTHELME création fenêtre et accès cave, 4 rue d'Ortenberg
- Marie-Antoinette GASS mise en place tunnel de stockage, chemin Binnweg
- Astrid STOCKER changement toiture hangar agricole, 3 chemin de Zellwiller
- Alain ZINCK ravalement façades, 17 rue Binnweg
- Antoine MASTRONARDI création fenêtre dans garage, 15 rue des Lilas
- Pierre BAUMERT ravalement façades, 4 A rue des Roses
- Roland GELB remplacement clôture, 27 Quartier Central
- Cédric HELBOURG fermeture terrasse, 39 rue de Benfeld

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :



Ambéline MILLERET, fille de Adrien MILLERET et Angélique BUCHER, demeurant 18 rue de Benfeld, est née le 16 juillet 2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Flavie, Laurence, Isabelle ALLE, fille de Clément ALLE et Alicia BORNERT, demeurant 28 C Haut-Village, est née le 13 juillet 2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Perrine Emeline HESTIN, fils de Lionel HESTIN et Elodie SCHULTZ, demeurant 31 rue des Tilleuls est née le 03/08/2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Aloïse Mélissa BEY, fille de Florian BEY et Mélanie FORTMANN, demeurant 20 rue d'Or est née le 10 août 2018 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).

Ugo Angelo Alain COUTURIER, fils de Eric COUTURIER et Anna FALCO, demeurant 1 rue de St Pierre , est né le 25 août 2018 à COLMAR (Haut-Rhin).



MARIAGE :

Le 11 août 2018 : Christophe UTZ et Alexandra LABAT, domiciliés 1 chemin Allmendweg à STOTZHEIM.

DÉCÈS :



Emile REICHHART, né le 9 février 1940 à HAYANGE (Moselle), domicilié 26 Haut-Village, est décédé le 21 juin 2018 à STRASBOURG (Bas-Rhin) à l'âge de 78 ans.

Simone Marcelle LORBER, née le 2 août 1940 à DAMBACH-LA-VILLE (Bas-Rhin), domiciliée 40 rue de Benfeld, est décédée le 15 juillet 2018 à COLMAR (Haut-Rhin).

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



SEPTEMBRE

08/09/2018	Soirée Loto	Salle des fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
09/09/2018	2x4H carpes par équipes	Étang	Association de Pêche	
15-16/09/2018	Journées du Patrimoine			
16/09/2018	Fête Patronale	Ortenberg	Paroisse	09 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

LAURÉATS DU 14 JUILLET 2018

Lors de la cérémonie du 14 juillet, les lauréats des examens ont été mis à l'honneur par la Commune qui leur a remis un diplôme ainsi qu'un chèque cadeau pour les féliciter de leur réussite.



Voici la liste des lauréats 2018 :

Quentin BRENNER	Licence Sciences, Technologies, Santé
Louise DIETRICH	Licence Économie et Gestion
Sophie DIETRICH	Master Langues, Culture, Affaires Internationales en Asie Pacifique – Mention Bien
Clara DUTTER	Baccalauréat Scientifique
Vianney EHRHART	Baccalauréat Professionnel Aménagement Paysage en alternance
Mylène GOERINGER	Baccalauréat Sciences et Technologies Santé Social – Mention Très Bien
Louis HIRTZ	Baccalauréat Scientifique – Mention Bien
Maxime HUCHELMANN	CAP Maintenance Véhicule Automobile
Tiphayne KILIAN	Baccalauréat STAV – Mention Assez Bien
Yannick LEIBEL	Diplôme d'Université Optométrie 1
Ignace MESSNER	Baccalauréat Économique et Social – Mention Très Bien
Julien NEVEU	CAP mécanique
Valentine OSTERTAG	Baccalauréat Scientifique – section européenne – Mention Très Bien
Elise SPITZ	Licence Sciences et Technologies – Agronomie et Alimentaire
Salomé STOEFFLER	Baccalauréat STMG – Mention Assez Bien
Lison UTZ	Baccalauréat Économique et Social – Mention Bien

Encore toutes nos félicitations à tous ces jeunes diplômés !



MAIRIE DE SÉLESTAT

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Depuis du 1^{er} juillet 2018, la Ville de Sélestat passe aux rendez-vous pour les dépôts des demandes de carte d'identité et de passeports.

Les demandeurs seront invités à prendre un rendez-vous préalable aux numéros suivants :

- Mairie du Heyden (1 borne) – 13 rue Franz Schubert – 03.88.08.69.72

Ou

- Service populaire (2 borne) – 9 Place d'Armes – 03.88.58.07.39

La liste des pièces à fournir ainsi que les formulaires CERFA peuvent être retirés à la mairie de Stotzheim.

La CLASSE VERTE de l'école primaire de Stotzheim

En cette fin d'année scolaire, nous avons pu découvrir lors de la fête de l'école, un bel aperçu de la classe verte organisée par l'école primaire au Grand Bornand en mai 2018.



Ce voyage a pu voir le jour grâce à différents acteurs que nous souhaitons remercier aujourd'hui :

- le **corps enseignant** pour cette semaine de découverte, une chance pour les enfants, avec tout le travail en amont que cela implique.
- les **accompagnateurs** qui se sont investis auprès de nos enfants pour leur encadrement.
- la **mairie** pour les aides et subventions, les parutions dans le Stotzheim infos qui nous ont permis de communiquer avec tous les villageois.
- L'**ACMECS** (Association Manifestations et Echanges Culturels) et plus particulièrement leur trésorier **Didier Metz** qui a accepté d'être l'intermédiaire légal des parents pour les sommes récoltées lors des différentes actions.
- L'**ACASL** (Association Culture Action Sociale Loisirs) pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes de Stotzheim lors de 2 actions.
- les **stotzheimois** qui, via le Stotzheim Infos, ont participé aux actions pour la classe verte et ainsi soutenu le projet pour l'école primaire de leur village.
- les **entreprises locales** pour leurs dons que ce soit pour les subventions, pour les lots de tombola, la petite restauration de l'après-midi jeux,
- les **parents référents** et leurs équipes pour leur implication, pour l'organisation de toutes ces actions, qui furent à chaque fois un joli succès.
- les **parents** qui ont participé tout au long de l'année, d'une manière ou d'une autre, aux différentes actions.

Le sourire de nos enfants à leur retour de classe verte en dit long : une belle aventure, des souvenirs et des découvertes à partager !

Un **GRAND MERCI à TOUS** pour cette année un peu particulière.

TRANSPORTS SCOLAIRES À COMPTER DE SEPTEMBRE 2018 :



Ligne scolaire 382 Zellwiller Barr

sept-18

Commune	Point d'arrêt	Immjv--	Immjv--	----s-
STOTZHEIM	Mairie	07:35	07:35	07:30
ZELLWILLER	Mairie	07:40		07:35
SAINT-PIERRE	rue Principale		07:40	07:40
BARR	Cité scolaire	07:50	07:50	07:50

Commune	Point d'arrêt	--m----	--m----	----s-	Im-jv--	Im-jv--
BARR	Cité scolaire	12:15	12:15	12:15	17:15	17:15
SAINT PIERRE	Rue principale		12:25	12:25		17:25
ZELLWILLER	Mairie	12:25		12:30	17:25	
STOTZHEIM	Mairie	12:30	12:30	12:35	17:30	17:30

Le samedi seul le lycée de Barr fonctionne

Vu les conditions d'exploitation réelle et les encombrements de circulation à Sélestat aux heures de pointe, les horaires de départ ont été avancés de 5 minutes sur la ligne scolaire 634.

Ligne scolaire 634 Reichsfeld Sélestat

sept-18

Commune	Point d'arrêt	Immjv--	Immjv--	Immjv--
REICHSFELD	Schernetz	06:55		
BERNARDVILLE	Croix	06:58		
ITTERSWILLER	Syndic.d'Initiative	07:00		
NOTHALTEN	Zell	07:03		
	Mairie	07:05		
BLIENSCHWILLER	Centre	07:08		
DAMBACH-LA-VILLE	St Sébastien	07:11		
	Poste	07:13		
INNENHEIM	De Gaulle - Barr		06:55	
KRAUTERGERSHEIM	Dépôt d'Incendie		06:57	
MEISTRATZHEIM	Mairie		07:02	
NIEDERNAI	route d'Erstein		07:04	
	Pont de l'Ehn		07:05	
BOURGHEIM	Clos du Bourg		07:10	
VALFF	Vignoble		07:15	
	rue du Moulin		07:16	
ZELLWILLER	Ecole		07:18	
	Mairie		07:20	
HEILIGENSTEIN	Mairie			06:55
	Lotis Simonsbrunne			06:58
MITTELBERGHEIM	route des Vins			07:05
ANDLAU	rue de la Commanderi			07:12
EICHHOFFEN	Giratoire			07:15
SAINT-PIERRE	rue d'Eichhoffen			07:20
STOTZHEIM	Mairie			07:25
SELESTAT	Lycées	07:40	07:40	07:40
	Schwilgué	07:45	07:45	07:45

Commune	Point d'arrêt	--m----	--m----	--m----	Immjv--	Immjv--	Immjv--
SELESTAT	Schwilgué	12:05	12:05	12:05	17:40	17:40	17:40
	Koeberlé	12:10	12:10	12:10	17:45	17:45	17:45
DAMBACH-LA-VILLE	Poste						18:10
	St. Sébastien						18:12
BLIENSCHWILLER	Centre						18:17
NOTHALTEN	Mairie						18:20
	Zell						18:22
ITTERSWILLER	Syndic.d'Initiative						18:25
BERNARDVILLE	Croix						18:27
REICHSFELD	Schernetz						18:30
ZELLWILLER	Mairie	12:28				18:08	
	Ecole	12:30				18:10	
VALFF	Vignoble	12:32				18:12	
	rue du Moulin	12:33				18:13	
BOURGHEIM	Clos du Bourg	12:35				18:15	
NIEDERNAI	Pont de l'Ehn	12:40				18:20	
	route d'Erstein	12:41				18:21	
MEISTRATZHEIM	Mairie	12:43				18:23	
KRAUTERGERSHEIM	Dépôt d'Incendie	12:47				18:27	
INNENHEIM	De Gaulle - Barr	12:50				18:30	
STOTZHEIM	Mairie		12:30				18:10
SAINT-PIERRE	rue d'Eichhoffen		12:35				18:15
EICHHOFFEN	Giratoire		12:40				18:20
ANDLAU	rue de la Commanderi		12:43				18:23
MITTELBERGHEIM	route des Vins		12:47				18:27
HEILIGENSTEIN	Lotis Simonsbrunne		12:53				18:33
	Mairie		12:55				18:35